LA MORALE PROFESSIONNELLE

La morale professionnelle ce n'est qu'un prolongement, un complément de la morale tout court.

Comment dès lors ne fléchirait-elle pas, quand la morale générale court tant de dangers par suite du fléchissement des consciences.

Le médecin est un homme et comme le disait Shendhal, il "échappe difficilement au mal de son siècle"; il prend la mentalité, adopte les moeurs et partage les appétits des contemporains dans l'ambiance desquels il doit vivre.

Voilà un jeune médecin qui a peine à se faire une clientèle, alors que son frère cadet, qui fait un petit commerce quelconque, attire à lui toutes les personnes du quartier par une réclame tapageuse. Il gagne péniblement quelques centaines de piastres par an, alors que le cadet ne se souciant pas de la justice, réalise sur les articles qu'il vend un bénéfice de 200 ou de 300%, et amasse en quelques années une grosse fortune.

Ce jeune médecin est peu considéré dans sa famille, il joue le rôle du parent pauvre, il doit se priver de tout, alors que ses parents, ses frères et soeurs, ne se refusent rien, peuvent dépenser sans compter et s'offrent les plaisirs aujourd'hui si à la mode.

Pourquoi ce qui est permis à tous les autres lui serait-il défendu? Le public qui ne voit pas toujours la poutre qu'il porte dans l'oeil est sévère pour la paille qu'il découvre dans l'oeil du médecin.

Il n'y a pas très longtemps, le docteur H. de Rotschild, sous le pseudonyme d'André Pascal, faisait jouer sur un théâtre du Boulevard une pièce intitulée "le Caducée", où il mettait assez malheureusement en scène un de ces médecins sans conscience. Au lendemain de la première représentation (juin 1921), M. André Antoine écrivait dans l'Information: "C'est que l'auteur a parlé de ce qu'il savait, de ce qu'il avait vu; il a dévoilé courageusement l'une des tares qui ravagent ces milieux du monde médical, la dichotomie, au fond simple adaptation à des méthodes pratiquées dans beaucoup d'autres professions pour le recrutement de la clientèle. Il s'agit, vous le savez, du droit, que peut avoir un chirurgien de rétribuer les intermédiaires et les rabatteurs habiles à lui amener les clients qu'il ne peut aller chercher lui-même. La discussion sur ces matières est ouverte depuis longtemps; tandis que les grands professionnels réprouvent de tels procédés, une partie de la jeune école estime qu'il est logique de s'adapter aux nécessités d la vie moderne."